

Feuille de route du Délégué départemental 2013 – 2016

Actualisée au CA du 19/11/2012



Règle fondamentale : Le Délégué Départemental (D.D.) secondé par ses adjoints sera la passerelle privilégiée entre ses adhérents et son D.R.

Missions du D.D. : Avec la plus grande diplomatie, il sera à l'écoute du terrain et grâce à son charisme, sa qualité de leader reconnu, il saura mettre en place, avec l'aide de son D.R., les actions départementales fédérant les énergies de ses sonneurs.

Ses actions premières :

- S'entourer d'une équipe rapprochée d'adjoints et communiquer leurs coordonnées à son D.R. pour insertion sur le site F.I.T.F. ;
- Créer une **association délégation départementale** (selon les particularités du département) ou modification d'une association départementale existante, avec le soutien technique de son D.R. ;
- Etablir, dès réception de l'enregistrement de son association et en possession de son N° SIREN, une demande de subvention de fonctionnement au Conseil Général selon la procédure proposée par la F.I.T.F. ;
- Recenser les adhérents, adresses à jour, tél, mail, à communiquer à la F.I.T.F. ;
- Répertoire les groupes et leur président, vice président, adresse, tel et mail du Staff. Faire insérer sur le site les groupes affiliés ;
- Répertoire les écoles de trompes, président, formateur, avec leurs coordonnées ;
Jour de répétition pour chaque école ; Faire insérer sur le site les écoles affiliées ;
- Recenser les sonneurs non adhérents, adresse, tél, mail.
- Etablir des relations avec la Fédération Départementale des Chasseurs.

Ce travail de recensement effectué le D.D. prendra une part active au sein de :

- La Fédération Régionale dont il fera partie intégrante ;
- L'équipe régionale technique ;
- L'équipe régionale formation écoles et stages : visite des groupes et écoles ;
- L'équipe régionale communication (fourniture de contenus sur site F.I.T.F. et revues)
Relation avec les radios locales, les médias chasse, et autres revues cynégétiques, démarche auprès des entreprises départementales pour un sponsoring ;

Il mettra tout en œuvre pour être :

- Une force de proposition d'événements, stages, concerts, concours régional, interrégional, fédéral et autres événements promotionnels. Action départementale, pique nique, concours, journée conviviale réunissant les sympathisants de la trompe ;
- Un bon gestionnaire de son association par la création d'un Conseil d'Administration, qu'il réunira au moins une fois par an, par l'organisation d'une A.G. annuelle, à laquelle sera convié le D.R.

Déclaration de candidature :

Je soussigné,

Nom : Prénom.....

N° Adhérent :à jour de cotisation 2013

Candidat au poste de Délégué Départemental du :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la présente feuille de route et m'engage à, quelles que soient mes activités professionnelles, à exercer ma fonction de Délégué Départemental en parfaite conformité avec les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 (notamment son article 1^{er}) et dans le respect de la notion de gestion désintéressée exposée dans l'instruction fiscale du 15 septembre 1998.

« Lu et approuvé » suivi de la date et de votre signature :